

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 14 décembre 1811.

AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement finira au 1^{er} janvier 1812, sont priés de le faire renouveler pour ne pas prouver de retards.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de dix francs par semestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois.

S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 19 novembre. Mad. Catalani est en ce moment à Bristol, où elle paroît pour la première fois; la souscription annoncée pour le concert qu'elle doit donner a été remplie de suite, bien que les billets soient à un prix très-haut. On est persuadé que la voix de cette célèbre cantatrice est encore devenue plus belle qu'elle n'étoit. (Journ. de l'Emp.)

DANEMARCK.

Copenhague, 16 novembre. Des voyageurs arrivés à Viborg assurent que la plus grande partie de la flotte marchande anglaise qui a passé dernièrement par le Belt, faisant voile vers le nord, a péri par l'effet des dernières tempêtes. (Journ. de l'Emp.)

BAVIÈRE.

Munich, 22 novembre. Les nouvelles du théâtre de la guerre n'annoncent encore aucun événement postérieur au dernier succès des russes sur le Danube. Seulement il nous en arrive des détails plus circonstanciés, et faits pour intéresser la curiosité publique.

Le grand-visir paroît dans cette affaire avoir été la dupe de son ardeur et de sa confiance en ses premiers avantages. Tout annonce qu'il vouloit attaquer les russes sur toute leur ligne, savoir, du côté de la petite Valachie, dont il attendoit que le pacha de Sérès, Ismaël, se fût emparé, vis-à-vis l'île de Slobodse, où il rassembloit beaucoup de troupes, et sur le Bas-Danube, que l'aile droite de son armée devoit traverser. Mais pendant qu'il préparoit ses mouvemens sur ces trois points, le général Kutusow, aussi attentif à les observer qu'à dérober les siens à l'ennemi, fit avancer de ses derrières de grands renforts en même temps qu'il publioit le dessein de se replier. Ensuite, dès qu'il eût complété ses dispositions, il se porta avec rapidité sur le Danube, à l'effet d'y prendre le centre de l'armée ennemie en défaut, et de mettre les forces des Turcs hors d'état de communiquer et de se secourir. Ce plan conçu avec audace, a été exécuté avec succès.

Les russes passèrent le Danube sur trois points entre Rudschuck et Silistrie, à Maréin, à Karabaja et à Turtuckay; un quatrième passage s'effectua près de Czetowé entre Nicopolis et Rudschuck. Le corps qui avoit passé à Turtuckay descendit le fleuve, et marcha sur Silistrie, qui fut emportée, et où les russes firent un bruit immense. Le centre du grand visir, sa chancellerie, beaucoup d'artillerie et des magasins de toute espèce ont été le prix du vainqueur. Par ces manœuvres, l'île de Slobodse et la place de Rudschuck sont encombrées de troupes turques dont le nombre même nuit à la défense. Le pacha de Sérès, qui avoit repassé le fleuve pour venir combattre le général Maskow, et dégager ses compatriotes, est lui-même poursuivi par le général Sass. Le 21 octobre, les deux tiers de l'armée russe étoient sur la rive droite du Danube, et bloquoient Rudschuck. Ces événemens ont au moins suspendu les attaques dont les serviens étoient menacés. (Journ. de Paris.)

ESPAGNE.

Madrid, 2 novembre. On assure que la belle division de grenadiers et de voltigeurs commandée par le général Souham, doit faire partie de l'armée du nord. La tranquillité règne dans les provinces septentrionales de l'Espagne occupées par les Français, et les habitans se conduisent bien. La gendarmerie a détruit une grande partie des guerillas; de fortes garnisons sont dans les ports de la Biscaye. Les anglais se montrent rarement sur les côtes, et les munitions qu'ils vouloient faire passer aux insurgés ont été prises par les Français.

Abadia, qui avoit fait un mouvement vers Astorga, s'est retiré avec précipitation aussitôt qu'il a reçu l'avis que le général Bonnet marchoit contre lui.

La plus grande partie de l'armée du maréchal Marmont est postée près de Tage. L'armée anglaise est sur la rive occidentale de la Coa.

Le maréchal Suchet va faire le siège de Valence. (Journ. de Paris.)

ROYAUME DES DEUX SICILES.

Montelione, 30 octobre. L'Etna est dans une fermentation extraordinaire. Cet immense volcan, qui domine toutes les autres montagnes de la Sicile, et dont la vaste base occupe une circonférence de trente lieues, offre en ce moment le terrible, mais magnifique spectacle d'une éruption des plus violentes. Les détonations qu'il fait entendre depuis plusieurs jours sont vraiment effrayantes; et, quoique très-éloignées du point qu'il occupe, elles frappent nos oreilles comme si nous en étions tout-à-fait voisins. Les cendres qu'il vomit sont tombées sur nos côtes. On saj

que ce volcan, dont les éruptions sont moins fréquentes que celles du Vésuve, est beaucoup plus terrible que ce dernier, lorsqu'il entre en convulsion. Chacune de ces éruptions produit une nouvelle montagne; et ruinant tout autour de lui, change, à une distance considérable, l'aspect du pays qu'il dévaste. (Journ. de l'Emp.)

INTERIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 29 novembre. Aujourd'hui S. M. après son lever, a daigné signer le contrat de mariage de M. le chevalier Trappier Malcolm, chef de bataillon au 1.^{er} régiment des grenadiers de la Garde, avec M. lle de Villeneuve.

S. M. a tenu son Conseil-d'Etat à Saint-Cloud.

Aujourd'hui, à six heures, des salves d'artillerie ont annoncé l'anniversaire du Couronnement de S. M.

Tous les spectacles ont été ouverts gratuitement.

LL. MM. sont arrivées à Paris à huit heures.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui la statistique industrielle et manufacturière de l'Empire français au 1.^{er} janvier 1811, divisée par tableaux et par règnes, avec la désignation du nombre d'ouvriers qu'occupent les différentes mines et usines, fabriques et manufactures, celle de valeur des objets qu'elles produisent, et celle des villes et départemens où elles sont situées. Le premier tableau concernant les mines et substances minérales, présente 6918 établissemens d'exploitation qui occupent 377,176 ouvriers, et dont le produit annuel s'élève à 419,369,640 francs. Le deuxième tableau comprend les substances végétales exploitées par 48,100 établissemens, occupant 583,863 ouvriers, et produisant annuellement 503,940,292 francs. Le troisième tableau renferme les substances animales: 26,700 établissemens sont consacrés à leur exploitation qui occupe 786,069 ouvriers, et produit annuellement 428,620,681 fr. Le nombre total des établissemens où s'exploitent les substances des trois règnes, est de 81,718; celui des ouvriers, de 1,747,108; et le produit total, de 1,360,130,513 fr.

L'exploitation et les raffineries de sel sont portées dans ces tableaux pour le produit annuel de 27,348,000 fr; les mines et usines à fer, et fer en barres, pour 96,000,000; les houillères, pour 50,000,000; l'orfèvrerie et la bijouterie, pour 99,300,000 fr.; l'horlogerie, pour 29,040,000 francs; les tissus de coton, mousselines-calicots, pour 107,580,000 fr.; les filatures de coton, pour 87,465,000 fr.; les toiles de chanvre (filatures comprises), pour 58,722,000 francs; les brasseries, pour 22,710,900 fr.; les distilleries et brùleries, pour 44,658,060 fr.; la filature de la soie, pour 36,604,150 fr.; les étoffes de soie, gâses, crêpes, pour 49,654,800 fr.; les draps, tricots, et grosses étoffes, pour 173,072,263 fr.; les petites étoffes de laine, serges, cadis, etc., pour 39,120,000 fr.; les tanneries, mégisseries et ganteries, pour 59,880,000 fr.

12.^{me} DIVISION MILITAIRE.

Copie de l'ordre du jour de la division, du 21 novembre 1811.

Le sieur Courtois, Saint-Clair, ci-devant aide-de-camp

de M. le général Josnet de la Violais, et nommé depuis un mois lieutenant au 116.^e régiment de ligne, au lieu d'exécuter l'ordre S. Exc. le ministre de la guerre et de partir de la Rochelle pour rejoindre son corps, vient de désertier à l'ennemi dans la matinée du 20; il a fîété dans le port de la Rochelle un canot pour le transporter à l'Isle d'Aix, et sorti du canal, il a forcé le canotier de le conduire à la croisière ennemie en le menaçant de deux pistolets. Le sieur Courtois, déjà couvert de la malédiction paternelle, après avoir escroqué à l'Isle-Dieu et à la Rochelle d'assez fortes sommes à des officiers et à des marchands, s'est jugé lui-même indigne de servir dans les armées de S. M. l'EMPEREUR ET ROI, et même de rester plus long-tems sur le sol français, où il n'y avoit plus pour lui que honte, mépris et châtimens. Il a porté ses crimes au milieu de nos ennemis, et y recevra promptement la peine due à son indigne conduite.

Le général de division commande qu'il soit, sur toutes les côtes, redoublé de surveillance pour prévenir toute communication avec l'ennemi. Il va être fait une enquête tres-sévère sur la conduite du canotier qui a conduit le sieur Courtois à l'ennemi; son canot est saisi, l'homme est en prison, et il sera traité suivant toute la rigueur des lois.

Le général de division commandant la 12.^{me} division militaire.

signé, RINAUD, baron D LA RAFFINIÈRE,

Pour copie conforme,

Le chef de l'état-major, DELANGLE.

PROVINCES ILLYRIENNES.

suite du Tableau, présentant la Division de la province de Carniole.

CANTON DE STEIN.

Arrondissement de Stein.

Minkendorf, Sdusch, Oberfeld, Neul, Stein ville, Schus, Graben, Nenmarkt, Verder Brake, Fuschine Sallenberg supérieur, Sallenberg inférieur, Steinbuhel, Rean supérieur et inférieur, Cosische prés Theiniz, Straine supérieur, Straine inférieur, Stonnig, Wistergigha, Sagariza prés Straine, Klementschovo, Kregarjon, Okraglu, Prepret Sakol, Schnpaine Nive, Tscherna prés Stein, Prapretnu, Stahonza, Rabensberg, Pallovitsch supérieur, Pallovitsch inférieur et Tribann.

Arrondissement de St. Martin.

Wantsch, Vassenen, Laake, Grosslaschina, Pittoch in Tuchain, St. Martin, Obersche, Kestaine, Stanovik, Prapretsche, Ranuiverch, Sidolle, Gradische prés Kastaine, Shruschanza, Podbregam, Stebleuk, Goisd, Kallsche in Thall, Kallsche il Tscherne, Schagerjon, Schwarzzenbach, Studenza, Ttcherna, Scherna in Thall, Wresie, Kesschische, Goditsch, Jeranove, Podjeusche, Wodize, Porrebre, Brische, Ober et Unterberg, Usehook, Tuschna et Vice.

Arrondissement de Mölnig.

Bella Petsch, Markon, Sredna Vass, Podhmschka, Pallane prés bella Petsch, Roschizna, Sabina Petsch.

Sgnoille, Sella, Srobeunem, Stöndenz supérieur et inférieur, Trobennem, Golize, Laasse, Liple, Mali verch, Sello, Tscherni Verch, Obertuchain, Velki Verch, Zieknische, Janschenig, Ober möttinig, Gerstätten, Neuthall, St. Nicle, Okrogln et Möttinig.

Arrondissement de Krenz.

Humetz, Stob, Domschale supérieur, Domschale inférieur, Jarsche supérieur, Jarsche inférieur, Jarsche, Preserje, Rodize, Schmirza, Baboninig, Dupliza, Neschze, Podgier, Krenz, Moste, Sachadolle et Gozza.

Arrondissement de Kaplavass.

Kaplavass, Scheje près Sachadolle, Klanz, Mlaka, Gmainza, Breg près Pottok, Pottog près Breg, Podworst près Gmainza, Dobrana près Raplavass, Beiseheid près Nassoviz, Nassoviz, Vapouille, Lachovitsch, Salloch, Dobrava, Gline, Teiniz près St. Anne, Teiniz près Cosische.

Arrondissement de Mannsbourg.

Mannsbourg grand, Mannsbourg petit, Prissana, Laas, Urantschitsch, Debenn, Terscin, Dopelsdorf, Topolle, Studa, Paul et Dragomel.

CANTON DE KRAINBOURG.

Arrondissement de Krainbourg.

Krainbourg Ville et Fombourg, Stuj, Zirtschitsch, Klanz, Primskon, Gorene, Freithof près Gorene, Arhonle, Predassel, Bobank, Tatinz, Sakronle, Mlaka, Koknig, Fllonk, Ruppä, Teichtong supérieur et inférieur, Feichting, Dronlong, St. Martin près Praubourg, Stresik, St. Fadoci, Festniz supérieur et inférieur, Orecheg, Wreg, Fama, Pratche, Mantschisch et Poadretsche.

Arrondissement de Naclas.

Feistriz, Feistriz près Tabor, Gonitsche, Kamneg, Lesenze, Mitterdorf près Freithof, Naclas grand, Naclas petit, Pinkendorf, Piuka, Pollize, Sallech, Savodo, Srednavass près Goritsche, Sterschen, Strohain, Zabor, Zenotitsch supérieur et inférieur, Zegonza, Schejek et Okroglach.

Arrondissement de Flönnig.

Flönnig, Terboje, Mosche, Drogatschain, Strasche, St. Walburga, Permitsch supérieur et inférieur, Vikartsche Sä Verch, Scharjanka près Terboje, Zagen, St. Mertin près grand Gallenberg.

Arrondissement de St. Georgen.

St. Georgen, Prebatsch, Winklern, Stüeben, Mitterdorf, Oberfeld, Lanschach, Maisesberg, Michelstetten, Adergrass, Zratten, Ollschenk et Strossig.

Arrondissement de Wodiz.

Vadig, Bukonga, Schenkenthorn, Coses et Cotn, Polle, Podje, Repne, Sello et Golln, Skarutschna, Uttik près Poises, Veszhe, Dobrusche, Vonischkn, Seebach, Dorienschach, Zoron.

Arrondissement de Zirklach.

Zirklach, Kerstätten, Grad, Duorje, Sittichdorf, Stephansberg, St. Ambrosi, St. Leonhard, Ulicchberg,

Fernig supérieur, Fernig inférieur, Niederfeld, Vasge, Apne et Ranne, Poschenig, St. Martin, Uscherge, Sidrasche et Verhauze.

Arrondissement de St. Hofheim.

Babenveth, Baschel, Bregg, Stöfflein, Etrasche, Kanterhell, Matsche, Nonavass, Obergörtschach, Ozhadonle, Pangertschitsch, Ponle, Pototsche, Schable, Secland, Sacha, Terstenig, Zuppolitsch, Vellach, Vellach supérieur et inférieur, Stottemesch, Uisok et Mille.

Arrondissement de Neumarktl.

Neumarkte, St. Catharina et St. Anne.

Arrondissement de Loka.

Loka, Feistriz, Bresie près Feistriz, Bresie près Vissarze, Visazhe, Valizhe, Popovo, Berdo, Studo, Huschiza, Kaier, Kreuz, Pristana, Siegersdorf, Brech près Resena, Sabane, Rettene, Gallenfels, Gorisd, Nonazhe, Stenizhe, Veberne supérieur, Veberne inférieur, Schrvitschach, Dupplach inférieur, Dupplach supérieur et Sadraga.

CANTON DE RADMANNSDORF.

Arrondissement de Radmannsdorf.

Radmaunsdorf, Vormarkl, Wardach, Votsche, Zanzona, Unterleibniz, Oberleibniz, Moschua, Moste, Scheronnitz, Rain, Velben, Sello, Sabreschniz, Wresniz, Doschlovig, Smokntsch, Rodein, Stndentschitsch, Streschach, Stlebitsch, Nendorf et Lees.

Arrondissement de Kropp.

Steinbüchel, Kropp, Vonschische, Polschitzä, Kerschdorf, Rönthe, Bresonitz, Dabrana, Lipenze, Oberdobrana, Mitterdaarana, Unterdobrona, Mihatsche, Presternach, Podnert, Sallosche et Ottosche.

Arrondissement de Vigaun.

Possantz, Lawfen, Prapratsche, Pallonitsch, Löschach, Riatschitsch, Tschernintsch, Noschach, Wresniach, Guttenfeld, Globonka, Möschnesch, Goritza, Kerbnach, Oberrottk, Mlaka, St. Lucia, Srednavass, Slatteua, Stofdorf, Sappuschach, Sgosch, Vigaun et Pöllitsch.

Arrondissement de Auritz.

Veldes, Auritz, Retschitsch, Schalkendorf, Seebach, Slamnik, Woheinervellach, Zellach, Wodeschitz, Reisen, Koreiten, Knpleinik, Obergörjach, Bncheim, Untergörjach, Grabze, Kerniga, Laase, Meukensch, Rothwein, Wischelnitz, Pagelschitsch, Dobrana et Asp.

Arrondissement de Feistriz.

Feistriz, Wittnach, Brod, Dentschgerenth, Feld, Nenning, Rannach, Savitz, Mitterdorf, Althammer, Fereka, Kerschdorf, Podjelle, Studorf, Garjusch et Kopeinnick.

Arrondissement de Kronau.

Weissenfels, Nesselthall, Aichelten, Stinterschloss, Ratschach, Wurzen, Kronau, Long, Mitterberg et Wald.

Arrondissement de Assling.

Lengenfeld, Moistrane, Alpen, Birabonm, Bleiofen, Assling, Sana, Janerburg, Karnervelladh et Bach.

CANTON DE LAAK.

Arrondissement de Laak.

Laak Ville, Stosta, Purgstall, Oswaldi, Andrée, Petri in Gebürg, Wadolle, Stanische, Gabark, Wrodek, St. Floriani, Saposniza, Sminz, Gabron et Weizerl.

Arrondissement de Altenlaak.

Altenlaak, Winkel, Westert, Terne, Verloch, Moskrin, Peun, Krischnagpza, Planinza, Lanterkverch, Zhepnle, Safniz, Schutna, Ehregruben, Dorffern, Formach, Steilgeist, Ermern, Grenzo, Staridnor, Zanchen, Téatta, Lippiza, Godeschitsch, Retezhe et Gorenavass.

Arrondissement de Polland.

Polland, Dobie et Predmostam, Hottonle, Visakim, Nalogn Polland, Nonskimvercb, Sabatberg, Vinharie, Kremeneg, Dollen Roxan, Mallenskverch, Fasbine, Lonskimberdu, Lom et Kobilze, Podobenim, Venzach, Gabers Kagorra, Spondemin, Walterskverch et Nalogu Laac.

Arrondissement de Pelland.

Afritsch, Dollenzizhe, Dollene schetine, Gorene, schetine, Mnrana, Fllonza, Zhesna Ronan, Pod Verham, Sa Prevalam, Mlaka, Kriv et Farziwerd et Devenze.

Arrondissement de Trattta.

Tratra, Sessranis Kavass, Dollena Dobrana, Gorena Dobrana, Todrasch, Scheronsek Kyerech, idem près St. Antoine, Stattanle, Klanzne nives, Zabeazhe, Vollaka, Sredmimwerd, Gorrenavass, Snscha, Wazhna, Schabivass, Dollenwerd, Gollenwerd, Luzhna, Gollverd et Suchdoll, Duoge nive, Sadoaie, Prelesie et Brebonnza.

(La suite au numéro prochain.)

Port de Costanizza. Il a été expédié de ce port en transit pour la France et l'Italie, pendant le mois de septembre dernier, des marchandises turques et du Levant

1.° En 772 balles contenant de la cire, des peaux de lièvre, de la laine, du cuir tanné, du poil de chameaux et de chèvres, et des tabacs en feuilles, pesant, poids brut de France, 54059 Kilogrammes, et d'une valeur approximative de	141,381 fr.
--	-------------

2. En 3518 balles de coton non filé, du poids de 267,027 Kilogrammes et d'une valeur approximative	616,512-64
--	------------

Total	757,793-41
-----------------	------------

Port de Trieste. Il est entré dans ce port pendant la deuxième quinzaine de novembre 10 bâtimens illyriens chargés de blé, d'eau de vie d'huile commune, de miel et de vin ordinaire, revenant de Rovigno, Pirano, Parenzo, et Capo d'Istria il est sorti 17, dont 12 illyriens 5 italiens, chargés de verreries, papier fin, cloux, miel, vitriol et blé, et destinés pour Tripoli, Ancône, Venise, Rovigno, etc.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Location des impôts sur le Vin et la viande de la Ville de Laybach.

Il sera procédé le 16 décembre courant à 10 heures du matin devant Monsieur l'Intendant de la Carniole, à

l'adjudication des impôts sur le Vin et la Viande qui sont perçus au profit du Domaine dans la banlieue de la Ville de Laybach.

L'adjudication aura lieu pour un an, à partir du 1.er janvier 1812.

L'adjudicataire sera tenu à caution laquelle devra être fournie en biens immeubles au moment même de l'adjudication.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges au secrétariat de l'Intendance ainsi qu'au Bureau des Domaines de Laybach.

Laybach, 7 décembre 1811.

Le Vérificateur des Domaines,
PEIZER.

A V I S.

MM. les abonnés qui sont encore redevables de toute ou partie de leurs abonnemens de la présente année 1811, sont instamment priés d'en remettre le montant aux directeurs des postes du lieu ou de l'arrondissement de leur résidence, ou de le faire parvenir au directeur du *Télégraphe*, par toute autre voie sûre, avec le prix de 1.er semestre.

MM. les abonnés qui ne doivent rien sur l'exercice courant, sont prévenus d'adresser à la Direction, leur abonnement des six premiers mois de 1812 au lieu du trimestre. L'adoption de ce mode de paiement est plus convenable sous le double rapport de leur éviter des déplacements, de simplifier les envois des directeurs des postes et d'assurer le recouvrement des avances à faire; la modicité de prix n'a point paru un obstacle.

Les personnes qui désireroient avoir le *Télégraphe Officiel* au texte Italien, sont invitées à faire connoître de suite leur intention au directeur qui d'après les demandes qui lui seront adressées, pourra se convaincre si les nouveaux frais qui seront le résultat de ce surcroît de dépense seront couverts.

A V V I S O.

Li Signori associati ch' ancor devono tutto od in parte il loro abbonamento del spirante anno 1811, sono pregati di rimetterne l'importo al Signor Direttore della posta del luogo di loro residenza, o di farlo pervenire al Direttore del Telegrafo per qualunque altra via sicura con l'importo del primo semestre p. v.

Quelli de' Signori associati che nulla devono per l'esercizio del corrente anno, sono avvertiti di far pervenire alla direzione il loro abbonamento delli sei primissimi mesi del 1812; un tale modo di pagamento riesce più conveniente, mentre con ciò si evitano ai Direttori delle poste le tante spedizioni, e gli avanzi da farsi dalla Direzione vengono assicurati; la mediocrità del prezzo non presagisce ostacoli.

Le persone che bramassero avere il *Telegrafo Officiale* nel testo Italiano, sono invitate di far subito consapevole della loro intenzione il Direttore, il quale dietro il numero delle richieste che gli verranno fatte potrà verificare se il risultato delle spese per tal lavoro saranno confacenti.